



## **Avis du CSE central sur la constitution d'un suivi individuel renforcé à France Télévisions**

Les élus du CSE central donnent un avis positif à la constitution d'un suivi individuel renforcé (SIR) concernant les salariés amenés à travailler sur des zones de guerre ou de conflits répertoriés sur le site du ministère des Affaires étrangères.

Les élus souhaitent que cette initiative puisse cependant, à terme, s'élargir à d'autres travailleurs susceptibles d'être soumis à des risques similaires hors zones de guerre.

**Adopté à l'unanimité des 24 votants**

**Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et SNJ s'associent.**

Paris, le 6 mai 2026